

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-201

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
		N° 2020-201

Pacte de gouvernance - Débat

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019) soumet à l'approbation du Conseil métropolitain l'opportunité d'adopter un pacte de gouvernance. Elle n'impose pas de contenu spécifique à ce pacte qui répond à l'objectif de bon fonctionnement démocratique de la Métropole (voir annexe 1). Le principe d'une gouvernance équilibrée entre les communes et l'établissement de coopération y est ainsi affirmé. C'est dans cet esprit d'équilibre que la loi crée la Conférence des Maires.

L'adoption de ce pacte de gouvernance n'est pas une obligation. Seule l'inscription d'un débat à l'ordre du jour du Conseil métropolitain après le renouvellement général des Conseils municipaux est obligatoire.

La nouvelle configuration politique de la Métropole plaide pour l'adoption d'un tel pacte. Il permettrait :

1. de rendre visible et lisible les grands objectifs des politiques publiques que nous avons convenus de mettre en œuvre sur le mandat ;
2. de définir les règles de fonctionnement et d'interactions entre les 3 instances de gouvernance : Conseil, Bureau et Conférence des Maires ;
3. d'encadrer les relations entre les communes et la métropole autour des principes de mutualisation, de déconcentration, d'exercice de compétences transférées ou déléguées et de flux financiers
4. de fixer également les principes d'association des citoyens métropolitains à la gouvernance métropolitaine.

Le principe d'adoption d'un pacte de gouvernance pour Bordeaux Métropole a recueilli un avis favorable du Bureau du 10 septembre 2020 ainsi que des Maires présents à la Conférence des Maires du 14 septembre dernier.

Si l'opportunité de doter la Métropole d'un Pacte de gouvernance est confirmée par le Conseil métropolitain, le Pacte devra être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux.

Il vous est proposé de préparer cette échéance selon la méthode et le calendrier suivants :

- Constitution de groupes de travail réunissant des représentants des groupes politiques pour élaborer le projet de pacte – octobre et novembre 2020 –
- Saisine du C2D pour émettre des propositions sur l'association des citoyens métropolitains à la gouvernance
- Proposition au Bureau et à la Conférence des Maires du projet de pacte issu des groupes de travail -

novembre 2020 –

- Conformément à la loi, saisine des Conseils municipaux pour avis sur le projet de pacte (dans un délai de 2 mois) Janvier / février 2021 ;
- Inscription du projet de pacte de gouvernance à l'ordre du jour du Conseil métropolitain en vue de son adoption mars 2021.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 1^{er} de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'article L5211-11-2 et L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les avis du Bureau métropolitain du 10 septembre 2020 et de la Conférence des Maires du 14 septembre 2020 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de débattre et de délibérer sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de gouvernance ;

DECIDE

Article 1 : De mettre en débat l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance

Article 2 : D'acter le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance pour Bordeaux Métropole selon la méthode et le calendrier exposés ci-dessus.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	le Président,
	Monsieur Alain ANZIANI